



CDDH-MIG(2019)05

18/03/2019

COMITÉ DIRECTEUR POUR LES DROITS DE L'HOMME (CDDH)

GROUPE DE RÉDACTION SUR LES DROITS DE L'HOMME ET LA MIGRATION (CDDH-MIG)

Lignes directrices potentielles

Sur les

Alternatives à la rétention des enfants / Conditions d'accueil des enfants dans le contexte des migrations

Table des matières

1^{er} AVANT-PROJET¹

¹ Comme indiqué dans l'ordre du jour annoté de la 6^{ème} réunion du CDDH-MIG, ce document est diffusé exclusivement en tant que première base de discussion préliminaire sur la direction dans laquelle le CDDH-MIG/CDDH pourrait vouloir proposer des directives potentielles dans ce domaine.

Préambule

Portée et objectifs

Définitions

Enfant
Enfant non-accompagné
Enfant séparé
Tuteur
Travailleur social
Parent
Famille
Placement alternatif en famille ou dans la communauté
Placement en structure d'accueil

Principes généraux

- A. Protection contre la discrimination
 - Primauté du statut de l'enfant sur le statut d'immigration ou le statut d'immigration des parents
- B. L'intérêt supérieur de l'enfant
 - Procédures effectives et multidisciplinaires pour évaluer l'intérêt supérieur de l'enfant
- C. Prise en charge et protection contre toutes les formes de violence, d'abus et d'exploitation
- D. Droit d'être entendu et participation
- E. Dignité
 - Niveau de conditions de vie
 - Vers une vie autonome
 - Projets de vie
- F. Droit à la vie familiale
 - Aide aux familles avec enfants
 - Unité familiale
- G. Droit à l'éducation et à la formation

Éléments généraux

- 1. Identification et enregistrement
- 2. Autorités responsables et décideurs
- 3. L'intérêt supérieur de l'enfant
 - Primauté du principe
 - Processus multidisciplinaire
 - Évaluations relatives à l'intérêt supérieur de l'enfant
 - Déterminations relatives à l'intérêt supérieur de l'enfant
 - Identification et évaluation des besoins spécifiques d'un enfant (tels que les soins élémentaires en matière de santé, protection, vulnérabilité, sécurité, genre, logement, famille, de besoins spéciaux)
 - Évaluation continue et prise en compte des besoins
- 4. La mise à disposition d'informations (y compris les droits et procédures)
- 5. Assistance juridique
- 6. Tutelle
 - Rôle de tuteur
 - Ses tâches après la nomination

7. Travailleurs sociaux / suivi individualisé du dossier
8. Élaboration d'un plan de soins individualisé
9. Participation de l'enfant aux procédures susceptibles de l'affecter
10. Soins et hébergement adaptés aux besoins de l'enfant
 - Détention et intérêt supérieur de l'enfant
 - Le logement ne doit pas constituer une privation de liberté
 - Logement adapté à l'âge, au sexe, à l'origine ethnique, religieuse, culturelle de l'enfant
 - Conditions et types d'hébergement
 - Accès et liberté
11. Modalités
 - Enfants avec familles
 - Placement alternatif en famille
 - Placement en structure d'accueil
12. Maintien de la dignité
 - Conditions de vie
 - Soutien matériel
 - Jeux et loisirs
 - Éducation
 - Santé (y compris la santé mentale et le soutien psycho-social)
 - Religion
13. Maintien de la vie familiale et respect de la sphère privée
 - Soutien aux familles avec enfants placés dans la communauté
 - Unité familiale (y compris la non-séparation des enfants de leurs parents, à moins que ce ne soit dans l'intérêt supérieur de l'enfant ; hébergement des frères et sœurs ensemble)
 - Sphère privée
 - Maintien de la communication avec la famille d'origine de l'enfant non-accompagné ou séparé
 - Localisation des familles
14. Les personnes soignantes
 - Responsabilités
 - Formation et qualifications
 - Soutien continu
 - Surveillance
15. Transition et suivi
 - Projets de vie
 - Vers une vie autonome
 - Règlement du statut
 - Atteindre l'âge de 18 ans
16. Suivi et évaluation
 - Procédures de plaintes et requêtes adaptées aux enfants
 - Surveillance
17. Coopération nationale, régionale et internationale